

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 9
Poste :
 Un an. 36 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10
On s'abonne
 Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — . . . 75
 S'adresser, pour l'insertion
 des annonces, à M. Paul
 GODET, imprimeur, place
 du Marché-Noir.
On s'abonne
 Chez MM. LAFITE-BULLIER et C^{ie},
 Place de la Bourse,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ADMINISTRATION,
 Rue du Marché-Noir.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Nouvelles du jour.

On nous annonce que le travail de réduction sur le personnel de la magistrature vient d'être soumis à la signature du Président de la République.

M. le colonel Stoffel s'occupe en ce moment de la rédaction d'un mémoire qui doit être, dit-on, très-incessamment publié, et qui doit faire connaître les causes qui lui attirent l'inimitié du gouvernement.

Des ordres ont été envoyés de Paris aux autorités de Bayonne pour qu'elles redoublent d'énergie contre les carlistes espagnols qui se trouvent dans les départements frontières.

On annonce, au sujet des fêtes préparées à l'occasion de l'entrevue des trois empereurs, que le 7 septembre sera la journée principale.

Le matin aura lieu une grande revue; dans l'après-midi, un dîner de gala sera donné au château.

Le soir, une représentation de gala aura lieu à l'Opéra; puis une retraite aux flambeaux sur la place réservée entre le palais impérial et le château.

Le même soir, la ville entière sera illuminée.

On mande d'Athènes, à la *Presse de Vienne*, que, par suite d'une note de M. de Rémusat, au sujet de la question du Laurion, une crise ministérielle est imminente.

La nouvelle de la pacification du Mexique est confirmée par une dépêche de la Havane.

Les principaux chefs ont accepté l'amnistie à l'exception de Porfirio Diaz qui est à Ouliacan.

Garcia Cardena avait aussi refusé de se soumettre, mais depuis il a été fait prisonnier.

On affirme que M. Saint-René Taillandier ne sera pas remplacé au ministère de l'Instruction publique.

Il vient de mourir à Paris, dit le *Constitutionnel*, une des saintes femmes du siège, la sœur Marie-Augustine, à qui sa belle conduite pendant la guerre avait valu la médaille militaire et la croix de la Légion-d'Honneur. Elle avait été une des fondatrices de cet ordre admirable des Petites-Sœurs des pauvres qui compte aujourd'hui, après trente et un ans seulement d'existence, cent deux maisons en France. Si rien n'est beau comme le vrai, rien aussi n'est fécond, on le voit, comme le bien.

Comme on se demandait, autour du lit où elle agonisait, qui la remplacerait, elle qui depuis si longtemps suffisait à tous et à tout, la sœur Marie-Augustine se souleva sur sa couche, et dit cette grande et simple parole: — Ne vous rappelez-vous plus ce que disait la sœur Rosalie: « Une sœur, ce n'est qu'une vitre qui abrite un instant du froid; quand elle est brisée, on en met une nouvelle qui vaut autant. »

On écrit de Londres au *Courrier de France*:

Un nouveau journal aux allures révolutionnaires vient de paraître samedi dernier à Londres. Il a pour titre: la *Fédération*. Le rédacteur en chef de ce journal est le citoyen Visinier, l'ex-membre de la Commune.

La section de l'Internationale, représentée par ce Vésinier, est en guerre ouverte avec le reste des membres de cette société, dont les principaux vont se rendre à la Haye pour assister au congrès socialiste qui doit être tenu dans cette ville.

La section de l'Internationale à Londres, à la tête de laquelle se trouve Vésinier, a l'intention de tenir dans cette ville, le 16 septembre, un grand meeting pour expliquer les motifs de son opposition.

Pendant ce temps, l'organe de cette section de l'Internationale propagera ses doctrines politiques en français et en anglais. L'article principal du numéro de la *Fédération* est dirigé contre le docteur Marx, le chef de l'Internationale.

Dans cet article, on l'accuse d'avoir révélé l'histoire de l'Internationale, ses statuts et la liste nominale de ses agents; on l'accuse aussi de trahison pour avoir mis entre les mains d'un réfugié hongrois qui, de révolutionnaire est devenu un espion, tous les détails sus-mentionnés.

Il paraît que M. Marx expliquait, dans

un travail resté manuscrit, tous les actes de la société, les noms de ses agents, etc.

Ce manuscrit a été livré à l'espion hongrois et vendu par celui-ci au gouvernement prussien, qui l'a publié.

Les fortifications nouvelles de la place de Metz sont activement poursuivies par les Allemands, qui viennent de terminer le fort de Saint-Privat, ouvrage extérieur d'une importance considérable, destiné à battre la vallée de la Seille et celle de la Moselle.

On a commencé, pour flanquer ce fort, la construction de plusieurs batteries blindées, qui croiseront leurs feux avec les siens et qui seront établies sur des points élevés. Ces travaux seront terminés au commencement de l'hiver et l'armement des différents ouvrages aura lieu au printemps prochain.

On a annoncé que la suppression des mitrailleuses avait été décidée par le ministre de la guerre, sur l'avis conforme du comité de l'artillerie. Cette nouvelle n'est pas exacte.

Les mitrailleuses actuelles n'ont pas donné ce qu'on en attendait, et la question de savoir si elles doivent être conservées a été fréquemment agitée par les hommes spéciaux; elle a même donné matière à des observations dans la commission du budget.

Il a été décidé qu'elle serait soumise à une nouvelle étude, et c'est dans ce but que des expériences ont eu lieu à Trouville.

Ces épreuves n'ont donné que des résultats généraux sur lesquels il est impossible d'asseoir une opinion définitive, et elles vont être reprises à Vincennes.

Quelques journaux ont donné les détails d'un conflit qui a eu lieu sur nos frontières d'Espagne entre douaniers et contrebandiers. Le récit de ce fait, pas aussi grave qu'on l'a dit, nous est raconté par un correspondant de la *Patrie*:

« Hendaye, 25 août.

» Il s'est passé hier, sur les eaux de la Bidassoa, entre les douaniers espagnols et quelques habitants de notre ville, un fait qui a pu être mal interprété par les journaux, et qui se résume tout simplement en une question de contrebande.

» Hendaye et une moitié de Béhobie, situées sur la rive droite de la Bidassoa, sont, comme on sait, les deux dernières localités françaises qui se trouvent à l'extrême frontière. La rivière les sépare de Fontarabie et de l'autre partie de Béhobie, situées sur la rive gauche.

Par suite d'une convention passée, en 1675, entre les gouvernements français et espagnol, il a été stipulé que les eaux de la Bidassoa seraient neutres, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux États ne pourrait y exercer aucun droit, si ce n'est sur leurs rives respectives.

» Par leur situation même, Hendaye et Béhobie, du côté de la France, Fontarabie et l'autre partie de Béhobie, du côté de l'Espagne, se trouvent transformées en de véritables repaires de contrebandiers. On y fraude la douane sur une très-vaste échelle et en quelque sorte d'une manière ostensible.

» D'un autre côté, les frontières espagnoles sont très-mal gardées, d'abord parce qu'en obligeant les *carabineros* (douaniers) à un service militaire — comme cela est arrivé pendant l'insurrection carliste — leurs postes sont abandonnés; ensuite, parce qu'ils sont très-mal payés; trois ou quatre mois s'écoulaient souvent sans qu'ils reçoivent leur solde.

» Dans la nuit de samedi à dimanche, une barque plate, chargée sans doute de contrebande, cherchait à atterrir sur la rive espagnole, dans la direction de Fontarabie, lorsque les douaniers ou gardes-côtes espagnols, montés, eux aussi, sur une barque, se mirent en mesure de s'en rendre maîtres. Mais les fraudeurs, parvenant à leur échapper, reprirent le large, se dirigeant du côté d'Hendaye, toujours poursuivis par les douaniers espagnols.

» Les fraudeurs arrivés sur la rive française, les douaniers voulurent à toute force se saisir de l'embarcation et de son contenu; il s'ensuivit alors un combat à coups d'avirons qui se termina par la fuite des douaniers. Ils étaient dans leur tort. Il n'y eut, au reste, dans la lutte, que quelques contusions de peu d'importance.

» Ces faits de contrebande ne se renouvelleraient pas aussi souvent, si les deux gouvernements avaient voulu modifier les anciens tarifs qui n'ont plus leur raison d'être. En persistant à maintenir son vieux système protecteur en matière d'échanges,

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES]

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE IX.

LE DERNIER BANQUET.

(Suite.)

Vers dix heures, la neige cessa de tomber et la lune, se débarrassant des nuages, éclaira le désert.

Un hibou, perché dans un sapin, poussa son cri plaintif, auquel répondit un autre hibou.

Les éclaireurs se replièrent dans le bois. Dans le lointain, sur la large route tracée dans la forêt, on apercevait une masse indécise et sombre.

La masse avançait lentement et demeurait toujours confuse; seulement on entendait parfois un hennissement de cheval, et le fer aigu des lances scintillait çà et là.

L'éclat des faux pouvait trahir la petite troupe; les Polonais en plongèrent la lame dans la neige et se couchèrent à plat-ventre, près de leurs armes.

Narbut, seul, demeura debout, près d'un sapin.

Une ombre glissa près de lui; c'était un éclaireur qui passait sans le voir.

— Pologne! dit Narbut, à demi-voix.

L'homme s'arrêta et dit:

— Trois corps, cent hommes en avant-garde, cent en arrière-garde, les prisonniers au milieu, entre les dragons; ne pas tirer.

— Bien, fit le chef; quelle longueur, le convoi?

— Quart de verste.

Un second patineur arrivait. Il confirma les détails donnés par le premier.

— Le commandant, ajouta-t-il, est à l'arrière-garde, dans son traîneau.

— Déodat! fit Narbut.

Le zouave se leva.

— Prenez vingt-cinq tirailleurs et allez vous embusquer à cinquante pas au-dessus des faucheurs; je serai à cinquante au-dessous. Ne faites pas feu avant moi et ne tirez que sur l'avant-garde, nos amis sont au centre.

En un instant les dispositions furent prises, dix minutes s'écoulèrent.

Les vedettes cosaques passèrent à une demi-portée de pistolet, la lance haute et causant bruyamment.

Ne soupçonnant aucun danger, le major Grégori, dans son traîneau couvert, lisait,

à la clarté d'une petite lampe, *l'Homme aux bonnes fortunes*, un roman grivois, comme les aiment les Russes; cela lui rappelait son beau temps.

À l'arrière-garde, le chef d'escadron de Cosaques, au milieu de ses officiers, discutait chaudement sur le mérite des actrices de Varsovie, et se répandait en invectives contre ces chiens de Polonais qui lui faisaient manquer le ballet de la princesse de Tiflis.

— Heureusement que le détachement n'est commandé que pour Modlin, dit un capitaine de dragons, et après-demain...

— Et qui vous assure, jeune téméraire, que demain sera à vous? s'écria le chef d'escadron.

Et il ajouta, avec emphase, pour prouver son érudition littéraire:

Demain, sera-ce un jour de fête!
 Demain, sera-ce l'éternité!

L'Espagne se porte d'énormes préjudices. Elle est, de plus, impuissante à lutter avec la contrebande. Voici un exemple à l'appui de cette assertion :

» La garde des frontières des Pyrénées coûte au Trésor huit millions de francs, et il n'en retire pas trois millions. Le libre-échange avec un traité tel que le gouvernement français le proposait en 1860, le budget espagnol aurait pu se procurer, tous les ans, de ses relations commerciales avec la France, une somme d'environ 80 millions ; il n'en retire pas 20 millions aujourd'hui. »

UN VŒU

DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-OISE.

M. Armand Hayem, membre du conseil général de Seine-et-Oise, vient de proposer, avec quelques-uns de ses collègues, le vœu suivant sur l'instruction primaire et la situation des instituteurs :

Les soussignés, membres du conseil général de Seine-et-Oise,

Considérant qu'il y a lieu de résumer et de réunir les vœux qui concernent l'instruction publique et la situation des instituteurs primaires ;

Considérant tout d'abord la nécessité de répandre l'instruction par l'accroissement du nombre des écoles, par la création de cours d'adultes, par la fondation de bibliothèques communales et scolaires, par un personnel enseignant capable et dévoué ;

Attendu que certaines communes sont encore privées, soit d'écoles de garçons, soit d'écoles de filles ;

Qu'un nombre notable de communes pourvues d'écoles ne sont pas encore pourvues de cours d'adultes ;

Qu'il n'est pas moins nécessaire d'instruire la jeunesse et l'âge mûr que l'enfance ;

Que partout où les cours d'adultes ont été essayés, ils ont produit de bons résultats ;

Que ces résultats seraient supérieurs, si les instituteurs surchargés de fonctions recevaient un encouragement du département à proportion du nombre d'adultes qu'ils auraient amenés et instruits dans leur cours ;

Qu'un très-petit nombre de communes possèdent des bibliothèques, soit communales, soit scolaires, et que l'utilité de la lecture des meilleurs auteurs de notre langue se démontre avec éclat ;

Que, malheureusement, nombre d'instituteurs et d'institutrices enseignent encore sans être munis du brevet de capacité décerné par les autorités universitaires ou académiques, et que, si cette situation ne peut en rien diminuer leur moralité, elle ne laisse pas que de constituer une sorte de privilège en faveur de personnes parfois insuffisantes ;

Considérant, en second lieu, la situation personnelle des instituteurs primaires ;

Attendu qu'il y a lieu d'y apporter une réforme radicale, fondée autant sur la nécessité de redresser de vieux abus que sur la préoccupation pressante, de donner une satisfaction légitime aux vœux d'hommes dévoués et méritants, qui tiennent en leurs mains l'avenir du pays ;

Que ces hommes qui donnent chaque jour à nos enfants le meilleur de leur intelligence et de leur cœur, souffrent profondément dans leur dignité et leur bien-être de la sujétion dans laquelle les enla-

cent et les tient la fixation complexe et insuffisante de leur traitement, la nécessité d'y ajouter en se pliant à des fonctions variées, qui les placent dans la dépendance et du maire et des conseillers municipaux, et du prêtre et de la fabrique ;

Que leur désir le plus cher est d'être affranchis bientôt de ces chaînes parfois humiliantes, toujours pesantes ;

Qu'il n'est pas bon que l'instituteur primaire dépende, pour le traitement fixe, du maire et du conseil municipal, pour la rétribution scolaire, de l'une et de l'autre également, comme secrétaire de la mairie, du maire, du conseil et de tout le monde, comme chantre et quelquefois aussi, il faut bien le dire, comme sonneur de cloches, du curé et de la fabrique ;

Qu'il arrive parfois qu'en cette qualité, l'instituteur néglige sa classe pour des services en dehors d'elle ;

Que cette négligence a souvent donné lieu dans les communes à de regrettables disputes ;

Qu'il est temps de faire de l'instituteur primaire un homme libre, un membre de l'université, un fonctionnaire de l'État, ne connaissant d'autres maîtres que ses chefs hiérarchiques, rétribué selon sa classe, et classé selon son mérite, d'une manière fixe et qui ne comporte plus d'influences étrangères.

Vu les vœux émis par plusieurs départements, notamment ceux de la Somme et d'Eure-et-Loir ;

Considérant enfin qu'il serait équitable de ne pas maintenir plus longtemps dans la loi la condition des 60 ans d'âge pour le droit à la pension de retraite, attendu que les meilleurs serviteurs de l'instruction primaire qui n'auraient pas 30 ans de service au moment où ils atteignent leur soixantième année se trouveraient, comme par le passé, privés d'une pension justement méritée ;

Proposent à leurs collègues du conseil général d'émettre les vœux suivants :

1° Que le nombre des écoles soit accru ;

2° Que des cours d'adultes soient ouverts dans toutes les écoles ;

3° Que des bibliothèques soient ouvertes dans toutes les communes ;

4° Qu'aucun instituteur, qu'aucune institutrice ne puisse enseigner sans être munie du brevet de capacité ;

5° Que le traitement de l'instituteur primaire soit converti en un traitement fixe, équivalent au traitement actuel de ses divers emplois, gradué selon la classe, la classe étant déterminée selon la capacité appréciée par l'examen ;

6° Que le traitement ne puisse jamais être inférieur à 1,500 francs ;

7° Que l'instituteur ne dépende plus d'une autre autorité que de l'autorité universitaire ou académique ;

8° Que toutes autres fonctions que celles de l'enseignement soient interdites à l'instituteur primaire, sauf dans les petites communes, où la fonction de secrétaire de la mairie pourra être tolérée ;

9° Que l'instituteur ait droit à la pension de retraite après 30 ans de service, sans condition d'âge.

(Courrier de France.)

LES PRUSSIENS ET M. THAREL, NOTAIRE.

Les journaux ont annoncé que les derniers Français prisonniers en Allemagne, pour condamnations personnelles, sont rentrés en

France au cours de ce mois, et que parmi eux se trouvait un notaire.

Voici les faits concernant ce notaire :

Au mois d'octobre 1870, M^e Tharel, notaire à Aubigny, était capitaine de la garde nationale de sa commune. Des agents prussiens étant venus réquisitionner des vivres dans cette commune, M^e Tharel réunit la garde nationale, s'oppose à l'enlèvement des vivres, et les fait diriger sur les avant-postes français.

Quelques jours après, un corps prussien occupe la commune et désarme la garde nationale. Pensant que toutes les armes n'ont pas été livrées, le commandant prussien requiert M^e Tharel de lui donner le contrôle de sa compagnie. M^e Tharel refuse ; il brûle tous les papiers concernant le service ; il en fait autant chez le sergent-major. Donner les noms, c'était le pillage chez tous les gardes nationaux qui avaient gardé leurs armes, c'était la mort pour ceux qui n'auraient pu fuir.

M^e Tharel est saisi, garrotté, traîné à la suite d'un détachement prussien jusqu'à Reims. Le jour où il arrive, un conseil de guerre est réuni et le condamne à mort.

Après la condamnation, les membres du conseil signent un pourvoi en grâce. Le roi Guillaume rejette le pourvoi.

M^e Tharel est conduit au lieu d'exécution. M^{me} Tharel, qui avait suivi son mari, obtient un sursis, se rend à Versailles à travers mille dangers, et parvient jusqu'au roi de Prusse. Elle obtient la commutation de la peine de mort en celle des travaux forcés.

M^{me} Tharel arrive à Reims au moment des préparatifs d'une exécution dont son mari devait faire partie.

M^e Tharel est dirigé sur la Prusse. Pendant le voyage, il ne reçoit pas de nourriture. Il vécut de morceaux de pain que lui jetaient quelquefois les passants.

Arrivé en Prusse, il est renfermé avec des forçats, revêtu de leur costume, astreint à leurs travaux, à leur nourriture immonde et insuffisante, couché sur le bois, ayant pour lit un sac de toile usé par d'autres. Il a vécu un an dans cette situation.

Après une année, sa santé était détruite ; quelques semaines encore, il devait mourir. Il fut transféré dans une prison où il était exempt de travail, et pouvait obtenir, à ses frais, les choses les plus nécessaires à la vie.

Sa libération a eu lieu à la fin de juillet 1872, après un an et neuf mois de détention.

Voilà ce qu'a souffert un Français qui avait simplement fait son devoir (1).

LA TOLÉRANCE DÉMAGOGIQUE...

L'Unité française, de Grenoble, publie sous le titre : *Y avait-il hier une police à Grenoble ?* le récit suivant de scènes scandaleuses :

« Hier soir, un peu avant dix heures, un groupe de prêtres et de religieuses allant à la Salette se rendaient de la place Grenette à la place Vaucanson, où les attendait un omnibus.

» A peine les pèlerins s'étaient-ils mis en

(1) Nous avons atténué ce récit. L'ennemi occupe le pays.

route, qu'une bande de jeunes voyous, parmi lesquels on remarquait toutefois quelques hommes d'un certain âge et plusieurs redingotes, se sont mis à huer les inoffensifs voyageurs et à vociférer des aménités du genre de celles-ci : *A l'eau ! A la voirie ! A l'équarrissage ! Bonnes têtes d'ôtages ! Enlevez-les !* D'autres criaient : *Voilà les calotins qui se préparent à ramener le drapeau blanc !*

» Les voyoucrates ont ainsi fait la conduite des pèlerins, par la rue Saint-Jacques, jusqu'à l'extrémité de la place Vaucanson.

» Là, pendant que les voyageurs prenaient leurs places et attendaient devant la maison numéro neuf l'heure du départ, le groupe de voyous a stationné en bon ordre sur le trottoir de la caserne de Bonne, parodiant le refrain du cantique *Esprit saint descendez en nous*, chantant la *Marseillaise* et adressant aux pèlerins les insultes les plus ignobles comme les provocations les plus stupides.

» Un petit galopin se faisait surtout remarquer par sa précoce grossièreté.

» Mais rien ne valait les provocations — splendides de bravoure — d'un voyou un peu plus âgé : « Tas de lâches, descendez donc, s'écria-t-il de toute la force de ses poumons, en montrant les poings aux prêtres et aux femmes placées sur l'impériale de l'omnibus et en faisant de l'indignation à froid ; n'avez-vous pas dans vos poches les revolvers que vous apportez d'Espagne ? »

» Lorsque le cortège d'insulteurs est parti de la place Grenette, en face du poste, il y avait, comme toujours, des agents de police qui se promenaient tranquillement sur cette place, et les scènes abjectes de la place Vaucanson ont duré une demi-heure, plus peut-être, sur un point voisin du poste de la porte de Bonne.

» Nous sommes donc fondés à nous demander s'il y avait hier à Grenoble une police chargée de faire respecter les lois de l'hospitalité et la sécurité des personnes, et si la police eût été aussi inerte dans le cas où l'on aurait rué et outragé M. le maire, M. le préfet, M. Thiers, voire même messire Gambetta venant renouveler dans notre ville le pèlerinage de la Ferté-sous-Jouarre ?

» Aujourd'hui et les jours suivants, — car il doit y avoir encore des arrivées et des départs de pèlerins, — nous saurons s'il y a des autorités à Grenoble. et si la liberté d'aller et de venir est un vain mot pour la République conservatrice de 1872. »

L'Impartial dauphinois, journal républicain de Grenoble, ne peut s'empêcher de blâmer ces lâches et grossières insultes :

« Assurément, il est loin de notre pensée de donner à cette scène stupide une importance exagérée, et nous nous empressons de constater, au contraire, que cette manifestation absurde a été, dès hier, très-vigoureusement blâmée par les témoins de l'aventure, qui, cléricaux ou non, n'ont pas dissimulé, nous assure-t-on, la juste répulsion que leur inspirait une agression aussi injusticiable, non moins contraire au droit de tous, qui constitue la liberté, qu'aux traditions de notre ville, où l'on se vante à bon droit d'être courtois et de pratiquer l'hospitalité.

» Sans acception de partis — les partis n'ont rien à voir en des scènes d'ordre aussi inférieur — la presse a le devoir de protes-

Un éclat de rire répondit à cette grotesque citation.

— Messieurs, reprit l'officier bel esprit, je vous affirme que ces beaux vers n'ont pas tort, et que, tous, tant que nous sommes, nous devons subir l'arrêt du destin. Voulez-vous que je vous cite encore...

— Boze cos Polske ! cria tout-à-coup une voix retentissante.

Et, à la lueur rougeâtre d'un éclair, suivi d'une formidable détonation, apparurent, comme une fantastique vision, Narbut et ses compagnons.

Le chef d'escadron des Cosaques, trois de ses officiers et plusieurs dragons tombèrent frappés mortellement, par cette décharge à bout portant.

Avant que les Russes, pris à l'improviste, eussent eu le temps de songer à se défendre, une seconde décharge jetait le désordre à l'avant-garde et les faucheurs, se précipitant avec fureur sur l'escorte, l'attaquaient aux

cris de : *Vive la Pologne ! Mort aux oppresseurs !*

En un instant, les Cosaques, épouvantés, se débandèrent, jetant leurs lances et fuyant à travers la campagne. Quoique embarrassés dans leurs manteaux et privés de plusieurs de leurs officiers, les dragons firent meilleure contenance.

Abandonnant les prisonniers, qu'ils ne pouvaient plus garder, ils se réunirent autour du major qui, s'élançant hors de son traîneau, au bruit de la première décharge, et ne trouvant pas son cheval, avait mis l'épée à la main et marchait intrépidement à l'ennemi, en criant :

— A moi, mes enfants ! vive l'empereur ! balayons cette canaille !

Mais cette canaille n'était pas de celle qu'on balaie.

Arrêtés par les longues faux, qui transperçaient affreusement hommes et chevaux, et décimés par le feu meurtrier des chas-

seurs, les dragons, cernés de toutes parts et attaqués par les recrues qui, après avoir brisé leurs chaînes, s'étaient armées des lances des Cosaques, furent obligés de se rendre.

Le major n'eut pas cette honte, il mourut comme savent mourir les Russes : en brave, l'épée à la main et le visage tourné vers l'ennemi.

Narbut, vainqueur, prit aux lanciers leurs armes et leurs chevaux et leur laissa la vie.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé, depuis la délivrance des prisonniers, devenus soldats de la Pologne, que les Enfants du Désespoir avaient disparu dans la profondeur des forêts, emportant avec eux leurs morts et leurs blessés.

Lorsqu'aux premières heures du matin, une forte colonne russe, sous les ordres du colonel Nozikof, arriva sur le théâtre du premier combat livré par Narbut aux ennemis de sa patrie, elle ne trouva plus la moindre trace des insurgés ; la neige avait

tout effacé, seulement ça et là son blanc manteau, soulevé légèrement, indiquait qu'un cadavre gisait en cet endroit.

Les Russes en comptèrent trente-trois.

Une tranchée ouverte près de la route de Modlin, entre la onzième et la douzième verst, recouvre leurs ossements.

Les deux Polonais, morts en combattant, reposent à une demi-lieue de là, dans la forêt, au pied d'une grande croix.

Narbut avait tenu parole à Lizinka, il avait délivré le Goral.

Le lendemain, Stiépan et sa jeune femme, montés sur le même cheval, arrivaient à Atrada.

Svinin avec une forte colonne de troupes, s'avancait vers le même lieu.

Son Excellence, furieuse de la défaite du convoi, avait recommandé au général d'agir avec rigueur et de faire un terrible exemple.

Avec Svinin, cet ordre n'était pas nécessaire. (La suite au prochain numéro.)

ter énergiquement contre de tels attentats, et c'est ce devoir que nous avons voulu accomplir sans tarder, quitte à traiter plus longuement la question de principes. »

TRAVERSÉE A LA NAGE DE LA MANCHE.

On nous envoie de Douvres, en date de samedi soir, des détails intéressants sur le résultat de la fameuse entreprise de M. Johnson qui, comme nous l'avons annoncé, avait parié de traverser la Manche à la nage.

Notre correspondant nous dit que depuis plusieurs jours de grandes affiches avaient été placardées à Londres et sur les côtes de la Manche, pour annoncer que M. Johnson, « le champion des nageurs, » devait traverser la Manche le vendredi 23 août. Les marins et les hommes compétents avaient déclaré que l'exécution d'un semblable projet était matériellement impossible, et citaient à l'appui de ce qu'ils avançaient des raisons techniques.

Cependant il est certain qu'il y a soixante-dix ans trois prisonniers politiques ont tenté de traverser la Manche à la nage de Calais à Douvres. L'un de ces prisonniers s'est noyé en route; le second, en arrivant à Douvres, était si épuisé qu'il mourut une heure après son arrivée; le troisième, quoique très affaibli, a pu cependant être sauvé par les médecins, et il vécut à Douvres plusieurs années.

Johnson s'étant vanté fort souvent de pouvoir faire cette traversée, et d'autres personnes niant le fait, un pari fut engagé, et ces personnes parièrent 1,000 livres contre 30 livres que Johnson n'exécuterait pas ce qu'il annonçait pouvoir faire.

Johnson est âgé de vingt-quatre ans; il est de moyenne taille, bâti comme un modèle; sa poitrine mesure quarante-cinq pouces anglais; le développement de ses muscles est extraordinaire.

A 9 heures 30 m., heure fixée pour le départ, la jetée était encombrée d'une foule considérable de curieux. La musique du Jardin zoologique alla chercher Johnson à *Harp Hotel*.

Une procession se forma et Johnson apparut la poitrine couverte de médailles de sauvetage et se mit à la tête de la procession. Peu de temps après, Johnson s'embarqua sur un petit bateau à vapeur mouillé à 180 mètres de la jetée, et s'étant disposé pour la nage il monta sur un des tambours du bateau. A ce moment des cris de joie retentirent sur la jetée et même sur la côte. Les femmes agitaient leurs mouchoirs et criaient: Bravo! bravo! pendant que les hommes l'encourageaient en criant: *Success to you my boy*.

A 10 heures 40, il piqua une tête dans l'eau, et fit les deux premiers milles en 30 minutes. Le vent soufflait modérément de l'est-nord est, et la marée était très forte. A onze heures vingt minutes, on lui présenta deux verres de porto, et à 11 heures 30 deux autres verres du même vin et un biscuit.

A 11 heures 45, il s'approcha du *Palmerston* et demanda à monter à bord; et ceux qui avaient parié pour lui, voyant l'impossibilité matérielle d'exécuter le projet qu'il avait conçu, accédèrent non-seulement à son désir, mais encore l'engagèrent à monter à bord.

En arrivant sur le pont, ses jambes et ses cuisses étaient engourdis, et le froid avait paralysé ses membres à un tel point qu'il n'était pas en état de tenir une tasse de thé qu'on lui présentait et qu'on fut obligé de lui faire boire. On l'enveloppa dans la flanelle, on lui donna de nouveaux restaurants, et au bout d'un quart d'heure la circulation du sang s'étant rétablie, Johnson fut aussi bien qu'auparavant.

Le vapeur continua ensuite sa route pour Calais, où il arriva à trois heures de l'après-midi. Quand le bateau fut au milieu du port, Johnson et son frère montèrent tous deux chacun sur un des tambours du *Palmerston*, puis, se jetant à l'eau, ils se livrèrent à des exercices de natation qui excitèrent l'hilarité de la foule qui encombra le rivage.

En arrivant devant la douane, les deux frères remontèrent à bord, où ils s'habillèrent et descendirent à terre. Ils partiront demain pour retourner à Douvres. (Courrier de France.)

Un industriel de Mulhouse, M. F... M..., comparait comme témoin devant le tribunal prussien.

Interrogé en allemand, M. M... ne souffla mot.

— Quelle langue parlez-vous donc? lui demande le président.

— Je parle anglais à ma femme, répond fièrement notre compatriote, français à mes enfants, et allemand à mes chiens.

Applaudissements frénétiques dans l'auditoire.

Cout de cette expansion de patriotisme: 48 heures de prison.

Ce n'est vraiment pas cher.

LES RADICAUX DE CAPESTANG.

Electeurs municipaux, lisez et méditez cet édifiant récit que le *Messenger du Midi* vous dédie:

Les radicaux de Capestang semblent ne pas s'émouvoir des récentes condamnations prononcées contre leurs chefs de file.

Après le citoyen Cros, maire, puni d'un emprisonnement d'un mois pour abus de pouvoir et mauvaise tenue à une audience de la justice de paix, son successeur à la mairie, le citoyen Méric, vient à son tour de se voir condamner à 80 francs de dommages-intérêts envers le commissaire de police.

Voici dans quelles circonstances:

L'autorité préfectorale avait, comme de coutume, transmis au commencement du mois, à la mairie de Capestang, le mandat mensuel du commissaire, avec invitation de le remettre à ce fonctionnaire. — Le maire n'en fit rien.

Après dix jours d'attente, le commissaire de police, croyant à un oubli de la division des finances de Montpellier, s'adressa au préfet pour réclamer son traitement. — En même temps, le citoyen Méric, jugeant sans doute qu'il avait gardé assez longtemps la pièce, la renvoyait purement et simplement à la préfecture.

Il n'y avait pas à s'y méprendre: l'intention du sieur Méric était de froisser par un refus déguisé l'autorité préfectorale; et cela est si vrai, que quarante-huit heures après, en recevant pour la seconde fois le mandat avec ordre formel de le transmettre à M. le commissaire spécial, le fonctionnaire municipal répondit dans des termes qui peuvent se traduire: Cela ne me plaît pas.

Le citoyen Méric était blâmable au premier chef d'avoir gardé devers lui, pendant plusieurs jours, des fonds représentés par une valeur payable le 1^{er} août et destinée à un fonctionnaire; quant à son procédé vis-à-vis de l'autorité supérieure, il ne surprendra personne. Ne voyons-nous pas tous les jours les radicaux fronder impunément les représentants du pouvoir et dans des circonstances bien plus graves?

Cette fois, cependant, l'autorité, piquée au vif, a pris la chose en mauvaise part, car c'est en vertu d'une autorisation régulière, que j'ai de bonnes raisons de considérer comme un ordre donné, que le commissaire spécial a fait assigner le sieur Méric devant la justice de paix pour le faire condamner à 80 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Pendant que se déroulait cette affaire, une enquête grave avait lieu, par les soins du commissaire, sur certains actes de l'administration gambettiste de Capestang.

En épluchant quelque peu les nombreux mandats délivrés par la commission du 4 septembre, on avait été frappé du chiffre exorbitant de 700 fr. de médicaments portés au compte des indigents pour un seul trimestre. On procéda à la vérification des pièces justificatives de la dépense. Tout était en règle; seulement on avait fait figurer sur les bons délivrés au nom de certains individus des remèdes que ceux-ci n'ont pas reçus pour la plupart. D'autres qui avaient eu pour 40 fr. de remèdes étaient portés pour 430 fr.

Ce sont les indigents eux-mêmes qui, appelés à l'enquête, ont protesté. D'aucuns ajoutèrent même qu'ayant eu besoin de l'assistance de la mairie, ils s'étaient vus rudement repoussés sous prétexte qu'ils n'étaient pas rouges bon teint.

L'enquête se poursuit, m'affirme-t-on; nous verrons ce qu'il en sortira. D'avance je suis convaincu que si l'autorité administrative conduit avec soin cette information, elle marchera de surprises en surprises, et la population de Capestang aura une, bonne fois l'explication de certains faits restés obscurs et sur lesquels elle appelle la lumière.

J'ai entendu pour ma part d'étranges menaces sorties de la bouche des radicaux de

Capestang, quand en public ils se querelaient quelque peu entre eux.

LES PIGEONS VOYAGEURS.

La France nous donne de curieux détails sur l'usage du pigeon voyageur comme messager:

« L'introduction ou la création en Belgique du pigeon voyageur, qui a été obtenu par un croisement de races du pays, ne remonte qu'au commencement du siècle; mais les Anglais, paraît-il, avaient des pigeons voyageurs dont ils firent usage dans des buts commerciaux et financiers longtemps avant les Belges.

« Les sociétés colombophiles qu'on trouve aujourd'hui dans chaque ville et dans chaque village de la Belgique sont de date plus récente et ont pour but d'organiser des concours auxquels prennent part les pigeons voyageurs de tous les amateurs du pays.

« Ces concours ont lieu le dimanche, pendant la bonne saison, qui dure depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre inclusivement.

« On raconte en Belgique que M. de Rothschild fit usage de pigeons voyageurs anglais à Waterloo, en 1815, et qu'il lâcha ses pigeons immédiatement après l'issue de la célèbre bataille, avec des ordres pour sa maison de Londres d'acheter des fonds anglais sur la plus vaste échelle.

« C'est ainsi, raconte-t-on, que la maison de M. de Rothschild, à Londres, informée de l'issue de la bataille de Waterloo trois jours avant le gouvernement anglais, put faire pendant cet intervalle des achats gigantesques de fonds anglais à la bourse de Londres, à des prix de guerre, et réalisa ensuite des bénéfices fabuleux, lorsque la nouvelle fut connue du public.

« Quant à l'histoire romanesque que les journaux de Paris ont relatée, il n'y a pas longtemps, que M. de Rothschild, immédiatement après la bataille de Waterloo, monta à cheval, traversa la Belgique avec toute la vitesse de son coursier, s'embarqua à Ostende à bord d'une chaloupe de pêcheur, traversa la Manche pendant la nuit par un temps affreux, et débarqua à Douvres le lendemain matin, remonta à cheval et gagna Londres le même jour, elle peut être vraie comme l'histoire des pigeons.

« L'une n'infirme pas l'autre; car il est tout-à-fait probable que M. de Rothschild, après avoir lâché ses pigeons voyageurs à Waterloo avec des ordres de la plus haute importance pour sa maison de Londres, se soit empressé de se rendre lui-même en toute hâte sur les lieux où des intérêts si graves étaient en jeu. »

Chronique de l'Ouest

ET CHRONIQUE LOCALE

Nous venons d'apprendre la mort de M. Mordret, antiquaire distingué d'Angers, et dont les collections archéologiques jouissent d'une juste réputation chez les amateurs.

Dimanche, 25 août, un ivrogne complètement gris eut la malencontreuse idée de s'endormir sur un des parapets du pont du Centre, à Angers.

Un passant, le voyant ainsi couché, l'éveilla, mais sans avoir la pensée de le retenir; aussi, à son premier mouvement, notre ivrogne tomba dans la Maine. Ce n'est qu'après une heure de recherches que l'on a pu retrouver son cadavre.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Bibliographie.

L'Abbesse Marie de Bretagne et la Réforme de Fontevault, d'après les documents inédits, par Alfred JUBIEN, avocat.

Un vol. in-12 avec vues de l'abbaye en 1699 et fac-simile. — En vente, à Saumur, chez M. GRASSAT; 2 fr. 50.

Fontevault!... Quels souvenirs divers éveille un tel nom! Quelle précieuse mine à explorer que celle de son histoire! Car

cette abbaye n'appartient pas seulement à l'Anjou, elle appartient à la France; et raconter les choses qui s'y sont passées pendant sept siècles, c'est retracer les annales de la nation et peut-être même celles d'Angleterre et d'Espagne.

Les religieuses qui la composaient étaient recrutées dans les plus nobles familles, « toutes princesses, la plupart du sang ou » bâtardes de la maison royale; » et, à côté des noms de Robert d'Arbrissel et de Pétronille de Chemillé, nous y trouvons les noms de Montpensier, de Mortemart, de Pardailon, de Maintenon, de France... et de toutes les illustrations d'autrefois. Serait-ce donc le seul motif d'intérêt qu'offrirait l'histoire de ce monument, il serait suffisant pour provoquer les recherches et donner une vaste carrière aux érudits dévoués et patriotes.

M. Jubien l'a très-bien compris, et il s'est acquitté consciencieusement de la tâche qu'il s'est imposée. Son livre n'est pas une histoire de fantaisie faite, comme tant d'autres, sur des imprimés connus et sans cesse réédités avec les mêmes fautes; tous les documents qui le composent (car c'est bien plutôt un intéressant cartulaire qu'un récit suivi) ont été puisés aux seules sources des sciences historiques, aux monuments contemporains, aux manuscrits, aux archives.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser ce petit volume, mais il nous faudrait le citer tout entier. Nous ne pouvons donc que conseiller à nos lecteurs de le lire; ils y trouveront un attrayant tableau du passé.

Espérons aussi que l'auteur ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et qu'il nous donnera bientôt, comme il semble le promettre, les autres parties de l'histoire de Fontevault.

Dernières Nouvelles.

M. le ministre de l'intérieur, se faisant l'interprète de l'indignation publique contre l'attitude passive, sinon complaisante, des autorités municipales de Grenoble, lors des manifestations qui viennent d'avoir lieu, aurait ordonné immédiatement une enquête qui pourrait bien aboutir à la révocation du maire et à la dissolution du conseil municipal.

On va construire, dans la plaine de Satory, un immense hangar destiné au matériel du camp, — ce qui lève tous les doutes sur la permanence de ce camp.

L'ensemble des travaux est évalué à près de 500,000 fr. par l'autorité militaire.

Le commandant des forces prussiennes à Belfort vient de requérir l'interdiction sur tout le territoire occupé du journal le *Libéral de l'Est*, publié à Montbéliard, pour attaques contre « Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse. »

L'administrateur de la partie française du Haut-Rhin, M. Charles Lebleu, avec un tact et une prudence extrêmes, n'a pas cru devoir obtempérer à l'injonction du commandant prussien, et en a référé immédiatement à M. le ministre de l'intérieur pour avoir des instructions.

Une correspondance, parfaite de forme, s'est échangée, à ce sujet, entre M. Lebleu et le général prussien, qui a insisté pour que notre administrateur, en vertu de l'état de siège du gouvernement allemand, prit sur lui de prononcer l'interdiction du *Libéral de l'Est*.

Le préfet de police est attendu à Paris aujourd'hui, venant de Deauville.

Si nous en croyons les bruits qui circulent à la Présidence, M. Thiers ne viendrait pas à Paris avant la première quinzaine de septembre.

A ce moment, en effet, tous les ministres seront présents à Versailles.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN.

INSTITUTION DE M^{lle} BERGAULT

Place du Petit-Thouars, Saumur.

M^{lle} BERGAULT a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle doit rouvrir son pensionnat de jeunes filles dans sa maison, place du Petit-Thouars, n^o 33, et que la rentrée est fixée au lundi

9 septembre. Comme par le passé, les enfants recevront une bonne éducation, ainsi qu'une instruction sérieuse et solide. Les arts d'agrément y seront montrés.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

Une rentrée aura lieu lundi, 2 septembre, pour les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais,

les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (1^{ère}), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a par aitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respirat'on. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de

12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

BOURGUEIL. — 27 août 1872.

Froment, 1^{re} qualité (l'hect.), 77 kil., 20 fr. — Seigle, 10. — Orge, 9. — Avoine, 7 50. Vins rouges, 1871, 1^{re} qualité, 80 fr.; 2^e qualité, 75 fr. — Restigny, 70 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 50	»	03	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	920	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et	430	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	436 25	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	85 60	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	650	5	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	512 50	7 50	»
Emprunt 1872.	88 80	»	»	Crédit Mobilier.	430	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	1	»	Crédit foncier d'Autriche.	955	»	»	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	388 75	»	1 25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	415	»	»	Orléans.	281	»	»
— 1865, 4 %.	446 25	»	3 25	Est, jouissance nov.	536 95	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	281 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	2	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	865	»	»	Est.	278 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	»	50	Midi, jouissance juillet.	600	»	»	Nord.	295	»	»
— libéré.	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	855	»	3 75	Ouest.	278 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4090	15	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	527 50	2 50	»	Midi.	280	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	640	»	7 50	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	980	»	»	Deux-Charentes.	272	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	723 75	»	»	Vendée.	265 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain.

AFFERMEMENT DE LA CHASSE

Sur les Communs de La Breille.

Le Maire de La Breille donne avis que le dimanche 25 août 1872, à deux heures après midi, à la Mairie de La Breille, par le ministère de M^e GUERET, il sera procédé à l'affermement du droit de chasse sur les landes et bois de ladite commune, contenant 125 hectares.

La mise à prix est fixée à 50 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain, dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

Présentement.

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

BAINS DE MER

DE

PORNICHET.

A LOUER

MAISON GARNIE

Sur la plage.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. DELAHAYE, entrepreneur de zinguerie à Tours, 3, rue de Nantes, demande des ouvriers, soit ferblantiers, zingueurs ou lampistes. Bons prix et deux places à l'année. (N° 29)

Nouvelle Encre J. Gardot à Dijon.

noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas. Nouvelle Encre violette noir copiant même un mois après l'écriture. chez tous les Papeteriers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

LE FLACON 1^{er} 25 & 2^{es} 50

VENTE

APRÈS FAILLITE

DES PROPRIÉTÉS

Appartenant à

MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS, LÉON DE FOS,

Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENENT :

- 1° La terre et le château de Milly, situés commune de Gennes;
- 2° La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cunault;
- 3° La terre et le château de Virolay, commune de Denezé;
- 4° Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;
- 5° Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;
- 6° La ferme du Peuplier, commune de la Ménitrie;
- 7° La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;
- 8° Terres et vignes, situées à Bizay.

ON VENDRA ÉGALEMENT :

Trois beaux mobiliers, comprenant : Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

A VENDRE

UNE CALÈCHE

AVEC SES ÉQUIPAGES.

Prix : 800 francs.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE À ACHETER un corps de bibliothèque. S'adresser au bureau du journal.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général, NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°.

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Librairie Léon TECHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Vient de paraître :

LE DIX-HUIT MARS

Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection.

Par M. MARTIAL DELPIT.

Un beau volume in-8°. — Prix : 8 francs.

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1^{re} PRIME, pour 13 francs franco :

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Cette publication, l'une des plus recherchées parmi celles du même genre, donne chaque semaine une livraison contenant seize pages d'impression et huit ou dix magnifiques gravures. Les écrivains et les artistes les plus estimés sont les collaborateurs de ce journal.

2^e PRIME, pour 7 francs franco :

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus renommée des publications pittoresques; savoir : l'année courante pour 5 francs; un volume pour 2 francs, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Tout volume supplémentaire, 3 francs.

3^e PRIME, pour 5 francs franco :

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille. Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

Certifié par l'imprimeur soussigné.